

La CGPME veut créer un SAS avant l'apprentissage ou la professionnalisation

Lorsqu'il rencontrera la ministre déléguée à la Formation professionnelle, le 1^{er} décembre, et le ministre du Travail, six jours après, le président de la CGPME, Jean-François Roubaud, leur remettra ses « *propositions sociales* ». Ce document de 33 pages reprend évidemment les leitmotivs de l'organisation patronale sur la nécessité d'alléger les charges sociales ou encore de supprimer les effets des seuils sociaux. Il suggère aussi de créer une formule de « *session d'accès sécurisée à l'entreprise* », SAS en abrégé, avant le début d'une formation en alternance. L'idée est de permettre à l'entreprise de « *vérifier la pertinence de la candidature afin de réduire les risques de rupture anticipée* » et pour le jeune de « *conforter son projet professionnel vers un métier identifié* ». Le parcours durerait quatre ou cinq jours en démarrant par la « *découverte de l'entreprise* ».